République Islamique de Mauritanie

HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE

MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME MINISTERIEL · CDMT-M

Cadre de dépenses à moyen terme

Projet consolidé

à partir du CDMT-m 2026-2028 et de la programmation actualisée 2027-2029

2027–2029

Liste des acronymes

CAS	Compte d'affectation Speciale
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CDMT-g	Cadre de dépenses à moyen terme global
CDMT-m	Cadre de dépenses à moyen terme ministériel
CE	Crédits d'engagement
CP	Crédits de paiement
CFAF	Centre de Formation pour l'Autonomisation de la Femme
CFPSESH	Centre de Formation et de Promotion sociale des Enfants en situation de handicap
CPISE	Centre de Protection et d'Intégration sociale des Enfants
DAAF	Direction des Affaires administratives et financières
DASSN	Direction de l'Action sociale et de la Solidarité nationale
DRASEF	Direction régionale de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MASEF	Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille
MGF	Mutilations génitales féminines
ODD	Objectifs de développement durable
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée
SNIG	Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre
SNIPDPH	Stratégie nationale d'inclusion et de promotion des droits des personnes handicapées
SNPS	Stratégie nationale de protection sociale

Cadre général

1. Contexte

La réforme budgétaire engagée par la Mauritanie s'inscrit dans la mise en œuvre du programme du Président de la République et de la Déclaration de politique générale du Gouvernement. Elle vise à renforcer la gouvernance publique à travers l'adoption d'une gestion budgétaire axée sur les résultats et la performance, conformément à la loi organique relative aux lois de finances n° 2018-039. Cette réforme poursuit plusieurs objectifs : amélioration de la performance publique, responsabilisation des gestionnaires, simplification des procédures de dépense, renforcement de la programmation pluriannuelle, promotion de la déconcentration budgétaire et préservation de la stabilité macroéconomique.

La programmation du MASEF s'aligne sur les orientations de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP), de la Stratégie nationale de protection sociale 2025-2035, de la Stratégie nationale d'inclusion et de promotion des droits des personnes handicapées 2025-2035, de la Stratégie nationale de développement du préscolaire 2025-2030 ainsi que de la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre.

2. Introduction

Le CDMT-m est l'instrument de programmation triennale des dépenses du ministère. Il traduit les priorités stratégiques en allocations par programme et par action, met en évidence les besoins à politique inchangée et distingue les initiatives nouvelles. Il constitue à la fois un outil de préparation budgétaire, de dialogue de gestion et de plaidoyer lors des arbitrages.

3. Cadre stratégique de référence

Le présent CDMT est aligné sur :

- la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) ;
- le Programme du Président de la République ;
- la Déclaration de politique générale du Gouvernement ;
- la Stratégie nationale de protection sociale 2025-2035 ;
- la Stratégie nationale d'inclusion et de promotion des droits des personnes handicapées 2025-2035 ;
- la Stratégie nationale de développement du préscolaire 2025-2030 ;
- la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre ;
- les Objectifs de développement durable (ODD) ;
- les engagements internationaux de la Mauritanie en matière de droits de l'enfant, de protection sociale et d'égalité de genre.

4. Mission du ministère

Le Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille a pour mission :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale de protection sociale ;
- de promouvoir les droits des femmes ;
- de protéger l'enfant ;
- de promouvoir les personnes handicapées ;
- de renforcer la cohésion familiale ;

- d’assurer la prise en charge des groupes vulnérables.

5. Objectifs du CDMT-m 2027-2029

- Assurer la discipline et la soutenabilité de la programmation budgétaire.
- Exprimer les besoins de financement des programmes en relation avec leurs objectifs stratégiques.
- Allouer les ressources de manière plus efficace et améliorer la prestation des services publics.
- Renforcer la cohérence entre objectifs, programmes, actions et activités.
- Améliorer la lisibilité pluriannuelle des interventions du MASEF et les conditions de préparation des lois de finances.

6. Méthodologie d’élaboration

Le présent projet consolide deux générations de documents. Le CDMT-m 2026-2028 sert de référence pour le cadre conceptuel, la logique programmatique et la description des actions. La programmation 2027-2029 fournit la nouvelle trajectoire financière et les initiatives nouvelles. L’année 2026 constitue l’année de référence et la programmation est présentée en crédits de paiement pour 2027, 2028 et 2029.

- Le scénario tendanciel constitue la référence à politique inchangée.
- Les initiatives nouvelles sont identifiées séparément afin d’apprécier leur incidence budgétaire.
- La consolidation par programme permet de mesurer le besoin global de financement.
- Les montants devront être actualisés annuellement selon les arbitrages et les enveloppes communiquées.

Architecture et cadre financier

7. Architecture programmatique du MASEF

093 Support

1. Pilotage de la stratégie ministérielle
2. Pilotage et coordination

094 Protection sociale et personnes en situation de handicap

1. Prise en charge des malades indigents
2. Assistance sociale aux groupes vulnérables
3. Promotion des personnes handicapées

095 Famille, Femme et Genre

1. Autonomisation économique des femmes et des filles
2. Protection des femmes et des filles et bien-être familial
3. Institutionnalisation du genre

096 Protection et développement de l'enfance

1. Protection de l'enfant
2. Développement de l'enfance

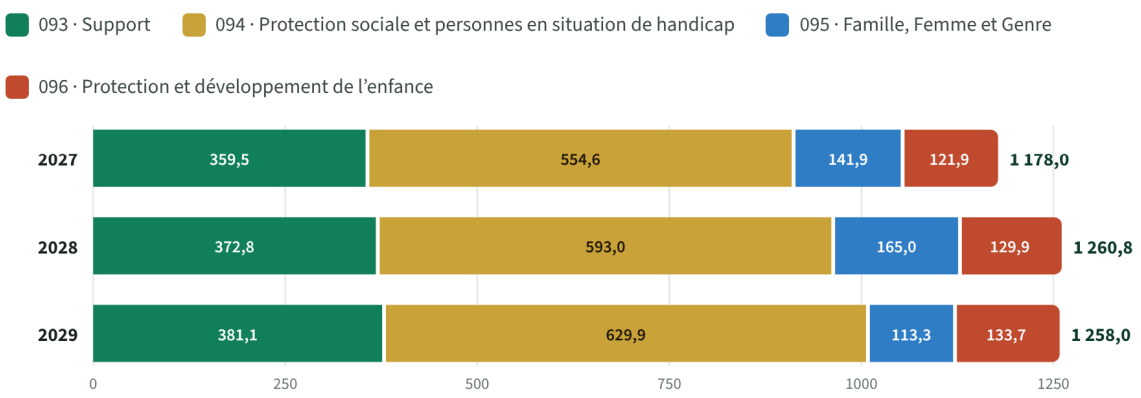
8. Cadre financier global 2027-2029

CP 2027	CP 2028	CP 2029	ÉVOLUTION 2027-2029
1 178,0 millions MRU	**1 260,8** millions MRU	**1 258,0** millions MRU	**+6,8 %** soit +80,0 M MRU

Crédits de paiement, en MRU

Prog.	Libellé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
093	Support	**359 523 638**	372 821 753	381 093 408	30,5 %
094	Protection sociale et personnes en situation de handicap	**554 614 718**	592 962 538	629 853 674	47,1 %
095	Famille, Femme et Genre	**141 892 251**	165 047 880	113 297 880	12,0 %
096	Protection et développement de l'enfance	**121 922 682**	129 928 776	133 715 320	10,4 %
	Total	**1 177 953 289**	**1 260 760 946**	**1 257 960 281**	**100,0 %**

REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT PAR PROGRAMME (MILLIONS MRU)



Les crédits de paiement passent de 1 177,95 millions MRU en 2027 à 1 260,76 millions MRU en 2028, puis s'établissent à 1 257,96 millions MRU en 2029, soit une progression de 6,8 % sur la période.

SECTION 9 · PROGRAMME

093

Support

ACTION 01 Pilotage de la stratégie ministérielle

ACTION 02 Pilotage et coordination

CP 2027	CP 2029	PART DU TITRE 2027
359,5 M	**381,1 M**	**30,5 %**
millions MRU	millions MRU	des crédits de paiement

9. Programme 093 · Support

Le Programme Support assure les fonctions transversales nécessaires au pilotage et à l'administration du ministère : gouvernance, gestion des ressources, coordination, contrôle, communication, modernisation et appui aux programmes opérationnels.

Description

Le programme Support assure :

- la gestion administrative et financière ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la planification et les statistiques ;
- la coopération ;
- la communication institutionnelle ;
- la digitalisation des services ;
- le suivi-évaluation ;
- la coordination générale des réformes.

Ce programme constitue le socle transversal indispensable à la réalisation des missions du ministère.

Actions principales

Crédits de paiement, en MRU

Action	Libellé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
01	Pilotage de la stratégie ministérielle	**251 209 769**	258 500 249	262 561 608	69,9 %
02	Pilotage et coordination	**108 313 869**	114 321 504	118 531 800	30,1 %
	Total du Programme 093	**359 523 638**	**372 821 753**	**381 093 408**	**100,0 %**

Action 01 – Pilotage de la stratégie ministérielle

L'action « Pilotage de la stratégie ministérielle » couvre le Cabinet de la Ministre et l'Inspection générale interne du Ministère. Elle comprend trois activités :

- **Pilotage stratégique des politiques sectorielles** : définition des priorités des politiques publiques en fonction des ressources mobilisables, suivi de l'atteinte des objectifs stratégiques, réalisation des arbitrages majeurs en cours d'année sur les plans opérationnel et budgétaire, et évaluation de la performance des programmes à la clôture de l'exercice budgétaire ;
- **Contrôle et évaluation des structures administratives – Inspection générale interne** : programmation et réalisation des missions d'audit et d'inspection, suivi de la mise en œuvre des recommandations et appui technique et méthodologique à la mise en place du dispositif de contrôle interne au sein du secteur ;
- **Équipement du Cabinet de la Ministre et de l'Inspection générale interne**.

Action 02 – Pilotage et coordination

L'action « Pilotage et coordination » comprend dix activités :

- **Coordination de l'action administrative** : coordination avec l'ensemble des responsables et des structures chargés d'appuyer la coordination et le pilotage de l'action administrative ;

- **Gestion des moyens de fonctionnement du Ministère** : fonction principalement assurée par la Direction des Affaires administratives et financières (DAAF), avec la contribution du service des archives et de la documentation ;
- **Formations transversales au profit du personnel du Ministère** : formations organisées en dehors de l'École nationale de l'Action sociale, sous la supervision de la DAAF, qui comprend un service chargé des ressources humaines ;
- **Communication sectorielle** : assurée par la Cellule de l'information, de l'éducation et de la communication, ainsi que par la chaîne de télévision El Ousra ;
- **Équipement de l'administration du programme** ;
- **Modernisation de l'administration du Ministère** : projets d'investissement liés à la modernisation transversale du Ministère, y compris la réhabilitation des bâtiments administratifs ;
- **Formation aux métiers de l'action sociale, de l'enfance et de la famille** : assurée par l'École nationale de l'Action sociale, établissement public rattaché au programme Gouvernance et support ;
- **Appui aux interventions du Croissant-Rouge mauritanien** : soutien aux interventions de cet opérateur public rattaché au programme Gouvernance et support ;
- **Appui à la chaîne de télévision El Ousra** : soutien à cet opérateur public également rattaché au programme Gouvernance et support ;
- **Contributions aux organisations internationales**.

SECTION 10 · PROGRAMME

094

Protection sociale et personnes en situation de handicap

ACTION 01 Prise en charge des malades indigents

ACTION 02 Assistance sociale aux groupes vulnérables

ACTION 03 Promotion des personnes handicapées

CP 2027

554,6 M

millions MRU

CP 2029

629,9 M

millions MRU

PART DU TITRE 2027

47,1 %

des crédits de paiement

10. Programme 094 · Protection sociale et personnes en situation de handicap

Ce programme porte la prise en charge sociale des groupes vulnérables et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il couvre notamment les malades indigents, l'assistance sociale et la promotion des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Description

Le programme contribue à la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale en faveur :

- des personnes handicapées ;
- des personnes âgées ;
- des personnes vulnérables ;
- des malades indigents ;
- des enfants handicapés ;
- des personnes à besoins spécifiques.

Sa mise en œuvre repose sur les directions centrales du ministère ainsi que sur les Directions régionales de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille.

Actions principales

Crédits de paiement, en MRU

Action	Libellé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
01	Prise en charge des malades indigents	**186 364 334**	205 549 137	224 682 443	33,6 %
02	Assistance sociale aux groupes vulnérables	**215 867 446**	228 775 818	242 339 610	38,9 %
03	Promotion des personnes handicapées	**152 382 938**	158 637 583	162 831 621	27,5 %
	Total du Programme 094	**554 614 718**	**592 962 538**	**629 853 674**	**100,0 %**

Action 01 – Prise en charge des malades indigents

Cette action vise à assurer la prise en charge médicale des personnes indigentes non couvertes par l'assurance maladie obligatoire, atteintes de maladies chroniques ou graves. Elle couvre notamment l'hospitalisation dans les établissements de santé nationaux, les séances de dialyse, les médicaments destinés aux patients souffrant d'insuffisance rénale, ainsi que les évacuations sanitaires à l'étranger.

Elle comprend également la modernisation de l'administration chargée de la protection sociale, ainsi que la prise en charge des moyens de fonctionnement courant des structures administratives concernées par sa mise en œuvre.

Les activités rattachées à cette action sont les suivantes :

- Prise en charge des soins et de l'hospitalisation dans les établissements de santé nationaux ;
- Prise en charge des séances de dialyse des malades indigents ;
- Prise en charge des médicaments destinés aux malades indigents sous dialyse ;
- Prise en charge des malades indigents évacués à l'étranger ;

- Dépenses connexes liées aux opérations d'évacuation sanitaire ;
- Modernisation de l'administration chargée de la protection sociale ;
- Appui aux activités de protection sociale.

Action 02 – Assistance sociale aux groupes vulnérables

Cette action vise à concevoir et à mettre en œuvre des mécanismes d'assistance sociale, notamment à travers des transferts monétaires au profit des groupes sociaux les plus vulnérables, à l'exception des personnes en situation de handicap, prises en charge dans le cadre de l'action n° 3, et des ménages pauvres dirigés par des femmes, soutenus dans le cadre du programme Famille, Femme et Genre.

Elle comprend également la modernisation de l'administration chargée de l'assistance sociale, ainsi que la prise en charge des moyens de fonctionnement courant des structures administratives concernées par sa mise en œuvre.

Les activités rattachées à cette action sont les suivantes :

- Assistance sociale aux malades indigents sous dialyse ;
- Assistance sociale aux autres groupes vulnérables ;
- Modernisation de l'administration chargée de l'assistance sociale ;
- Appui aux activités d'assistance sociale.

Action 03 – Promotion des personnes handicapées

Cette action vise à protéger et à promouvoir les droits des personnes en situation de handicap, ainsi qu'à concevoir et à mettre en œuvre des programmes d'appui en leur faveur, en particulier au profit des plus vulnérables.

Elle couvre notamment la prise en charge des cotisations d'assurance maladie des personnes indigentes en situation de handicap, les transferts monétaires au profit des ménages ayant des enfants en situation de handicap ou de polyhandicap, l'acquisition d'équipements et d'aides techniques destinés aux personnes indigentes en situation de handicap (notamment les fauteuils roulants, les béquilles et les cannes blanches), la formation professionnelle des enfants en situation de handicap, le soutien à leur autonomisation économique à travers le financement de microprojets, ainsi que l'éducation spécialisée et la formation adaptées visant à favoriser leur promotion et leur intégration sociales.

Cette action comprend également la modernisation de l'administration chargée de la promotion des personnes en situation de handicap, ainsi que la prise en charge des moyens de fonctionnement courant des structures administratives concernées par sa mise en œuvre.

Les activités rattachées à cette action sont les suivantes :

- Amélioration du cadre juridique relatif à l'inclusion et à la promotion des droits ;
- Mise en place et développement du système d'information relatif aux personnes en situation de handicap ;
- Assistance sociale aux ménages ayant un enfant en situation de handicap et/ou de polyhandicap ;
- Prise en charge des cotisations d'assurance maladie des personnes indigentes en situation de handicap ;
- Acquisition d'équipements et d'aides techniques destinés aux personnes en situation de handicap ;
- Appui à l'autonomisation économique des personnes en situation de handicap ;
- Éducation spécialisée et formation professionnelle des enfants en situation de handicap ;
- Modernisation de l'administration chargée de la promotion des personnes en situation de handicap ;
- Appui aux activités de promotion des personnes en situation de handicap.

SECTION 11 · PROGRAMME

095

Famille, Femme et Genre

ACTION 01 Autonomisation économique des femmes et des filles

ACTION 02 Protection des femmes et des filles et bien-être familial

ACTION 03 Institutionnalisation du genre

CP 2027	CP 2029	PART DU TITRE 2027
141,9 M	**113,3 M**	**12,0 %**
millions MRU	millions MRU	des crédits de paiement

11. Programme 095 · Famille, Femme et Genre

Le programme vise l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles, la protection contre les violences, le bien-être familial et l'intégration du genre dans les politiques publiques.

Description

Le programme vise à :

- promouvoir les droits des femmes ;
- lutter contre les violences basées sur le genre ;
- renforcer les capacités économiques des femmes ;
- améliorer la cohésion familiale ;
- promouvoir l'égalité des chances ;
- favoriser l'autonomisation économique des femmes vulnérables.

Actions principales

Crédits de paiement, en MRU

Action	Libellé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
01	Autonomisation économique des femmes et des filles	**67 308 844**	79 062 221	80 562 221	47,4 %
02	Protection des femmes et des filles et bien-être familial	**62 377 987**	73 680 239	20 430 239	44,0 %
03	Institutionnalisation du genre	**12 205 420**	12 305 420	12 305 420	8,6 %
	Total du Programme 095	**141 892 251**	**165 047 880**	**113 297 880**	**100,0 %**

Action 01 – Autonomisation économique des femmes et des filles

Cette action vise à concevoir et à mettre en œuvre des programmes permettant aux femmes et aux filles, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables, de s'intégrer dans les secteurs productifs et d'accéder à des activités génératrices de revenus.

Elle comprend également la modernisation des structures administratives concernées par sa mise en œuvre, ainsi que la prise en charge de leurs dépenses de fonctionnement courant.

Les activités rattachées à cette action sont les suivantes :

- Formation professionnelle des femmes et des filles ;
- Appui à l'entrepreneuriat féminin ;
- Appui aux activités d'autonomisation économique ;
- Appui aux activités de promotion.

Action 02 – Protection des femmes et des filles et bien-être familial

Cette action vise à prévenir les conflits familiaux et à contribuer à leur règlement, notamment dans les situations de divorce, ainsi qu'à protéger les femmes et les filles contre les violences psychologiques et physiques, en particulier les violences conjugales et les agressions sexuelles.

Elle vise également à promouvoir le bien-être familial à travers des interventions ciblées en matière d'éducation et d'encadrement. Elle comprend aussi la modernisation des structures administratives concernées par sa mise en œuvre, ainsi que la prise en charge de leurs dépenses de fonctionnement courant.

Les activités rattachées à cette action sont les suivantes :

- Prévention et règlement des conflits familiaux ;
- Protection des femmes et des filles contre les violences ;
- Éducation parentale et accompagnement familial ;
- Amélioration du cadre juridique ;
- Appui aux activités de protection.

Action 03 – Institutionnalisation du genre

Cette action vise à promouvoir et à préserver les droits de la famille, notamment par une intégration plus systématique de la dimension genre dans les politiques publiques, les programmes et les projets de développement.

Elle couvre également la modernisation des structures administratives concernées par sa mise en œuvre, ainsi que la prise en charge de leurs dépenses de fonctionnement courant.

L'activité rattachée à cette action est l'institutionnalisation de l'approche genre.

SECTION 12 · PROGRAMME

096

Protection et développement de l’enfance

ACTION 01 Protection de l’enfant

ACTION 02 Développement de l’enfance

CP 2027	CP 2029	PART DU TITRE 2027
121,9 M	133,7 M	10,4 %
millions MRU	millions MRU	des crédits de paiement

12. Programme 096 · Protection et développement de l'enfance

Le programme Protection et développement de l'enfance promeut un système intégré de protection, l'insertion sociale des enfants vulnérables, le développement du préscolaire, la lutte contre la malnutrition et l'amélioration du bien-être de l'enfant.

Description

Le programme repose sur une approche intégrée couvrant :

- la protection de l'enfant ;
- le préscolaire ;
- la petite enfance ;
- la nutrition infantile ;
- la prise en charge des enfants vulnérables ;
- l'intégration sociale des enfants.

Actions principales

Crédits de paiement, en MRU

Action	Libellé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
01	Protection de l'enfant	**47 097 682**	48 487 051	49 586 958	38,6 %
02	Développement de l'enfance	**74 825 000**	81 441 725	84 128 363	61,4 %
	Total du Programme 096	**121 922 682**	**129 928 776**	**133 715 320**	**100,0 %**

Action 01 – Protection de l'enfant

Cette action vise à :

- analyser, piloter et évaluer la situation en matière de protection et de bien-être des enfants ;
- élaborer, mettre en œuvre et actualiser périodiquement la Stratégie nationale de l'enfance ;
- améliorer le cadre juridique régissant les droits de l'enfant, assurer le suivi de son application et en promouvoir la diffusion auprès de la population, notamment auprès des enfants ;
- protéger les enfants vulnérables, en particulier les victimes d'exploitation et de violence ;
- lutter contre la malnutrition des enfants de moins de cinq ans au sein des structures préscolaires ou des centres spécialisés ;
- moderniser les structures administratives concernées par la mise en œuvre de cette action ;
- assurer le fonctionnement courant des structures administratives intervenant dans la protection des enfants et la promotion de leurs droits.

Les activités rattachées à cette action sont les suivantes :

- Promotion des droits de l'enfant ;
- Protection des enfants vulnérables ;
- Lutte contre la malnutrition des enfants de moins de cinq ans ;

- Modernisation de l'administration chargée de la protection de l'enfant ;
- Appui aux activités de protection de l'enfant.

Action 02 – Développement intégré de l'enfant

Cette action vise à :

- développer le réseau des structures d'éducation et d'accueil des enfants âgés de 3 à 6 ans, tout en améliorant continuellement la qualité des programmes proposés et les compétences des éducateurs ;
- concevoir et mettre en œuvre des projets visant à améliorer le bien-être des enfants, notamment les plus vulnérables ;
- éduquer les enfants à la citoyenneté et à la vie démocratique, y compris à travers des activités récréatives ;
- lutter contre la malnutrition des enfants de moins de cinq ans au sein des structures préscolaires ou des centres spécialisés ;
- moderniser les structures administratives concernées par la mise en œuvre de cette action ;
- assurer le fonctionnement courant des structures administratives intervenant dans les activités de développement de l'enfant.

Les activités rattachées à cette action sont les suivantes :

- Développement de l'éducation préscolaire ;
- Éducation des enfants à la citoyenneté ;
- Lutte contre la malnutrition des enfants de moins de cinq ans, ainsi que des femmes enceintes ou allaitantes ;
- Modernisation de l'administration chargée du développement de l'enfant ;
- Appui aux activités de développement de l'enfant.

Initiatives nouvelles et investissements

13. Initiatives nouvelles

Crédits de paiement, en MRU

Prog.	Action	Initiative	CP 2027	CP 2028	CP 2029
093	01	Commémoration d'autres fêtes internationales	**6 000 000**	6 500 000	7 000 000
095	01	Programme RAIDAT	**2 000 000**	3 000 000	4 000 000
095	02	Renforcement des droits des femmes (RenForce)	**43 000 000**	53 750 000	0
096	01	Appui au SPE	**5 980 000**	6 500 000	7 000 000
		Total des initiatives nouvelles	**56 980 000**	**69 750 000**	**18 000 000**

14. Projets d'investissement

En MRU

Prog.	Projet	CE 2027	CP 2027	CP 2028	CP 2029
094	Promotion des personnes handicapées	105 000 000	**35 000 000**	35 000 000	35 000 000
094	Formation spécialisée et promotion des enfants handicapés	30 000 000	**10 000 000**	10 000 000	10 000 000
095	Renforcement des droits des femmes (RenForce)	200 000 000	**43 000 000**	53 750 000	0
096	Réhabilitation et équipement des jardins d'enfants	55 000 000	**15 000 000**	20 000 000	20 000 000
096	Acquisition de livres scolaires / outils didactiques	6 000 000	**2 000 000**	2 000 000	2 000 000
	Total général	**396 000 000**	**105 000 000**	**120 750 000**	**67 000 000**

15. Conclusion

CONCLUSION

Le CDMT-m 2027-2029 constitue le cadre de référence pour traduire les priorités sociales du MASEF en programmation budgétaire pluriannuelle. Les crédits de paiement consolidés s'établissent à 1 177 953 289 MRU en 2027, 1 260 760 946 MRU en 2028 et 1 257 960 281 MRU en 2029.

Annexe 1 – Tableau synthétique des crédits de paiement

Crédits de paiement, en MRU

Prog.	Libellé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Part 2027
093	Support	**359 523 638**	372 821 753	381 093 408	30,5 %
094	Protection sociale et personnes en situation de handicap	**554 614 718**	592 962 538	629 853 674	47,1 %
095	Famille, Femme et Genre	**141 892 251**	165 047 880	113 297 880	12,0 %
096	Protection et développement de l'enfance	**121 922 682**	129 928 776	133 715 320	10,4 %
	Total	**1 177 953 289**	**1 260 760 946**	**1 257 960 281**	**100,0 %**

Note sur les sources de consolidation

Source 1 : « Cadre de dépenses à moyen terme 2026-2028 – MASEF », juillet 2025, utilisé pour le contexte, la méthodologie et les descriptions programmatiques.

Source 2 : « Document CDMT MASEF 2027-2029 », utilisé pour les montants consolidés, les actions et les initiatives nouvelles de la période 2027-2029.

Annexe 2 – Cadre programmatique et justification

Cette annexe approfondit la logique d'intervention, le contenu des actions, les activités structurantes, les responsabilités de mise en œuvre et la lecture financière du CDMT-m 2027-2029. Elle reprend les éléments institutionnels du CDMT-m 2026-2028 et les met en cohérence avec la programmation actualisée 2027-2029.

A. Cadre institutionnel et logique de programmation

La réforme budgétaire issue de la LOLF n° 2018-039 conduit le MASEF à organiser sa programmation autour de politiques publiques identifiables, assorties d'objectifs, de responsables, d'actions et d'activités. Le CDMT-m sert de passerelle entre la planification sectorielle, les plafonds budgétaires, la préparation de la loi de finances et le suivi de la performance.

- Le programme constitue l'unité de politique publique et de responsabilité.
- L'action explicite une composante cohérente du programme et permet de justifier les crédits.
- L'activité constitue le niveau opérationnel auquel sont rattachés les moyens, les livrables et le suivi d'exécution.
- Le scénario tendanciel représente les dépenses à politique inchangée ; les initiatives nouvelles doivent être isolées et justifiées avant arbitrage.
- Les CE et les CP doivent être rapprochés pour les opérations pluriannuelles, notamment l'investissement.

B.1 Programme 093 – Support

Objectif général

Assurer le pilotage stratégique, la coordination administrative et l'efficience des fonctions transversales nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des politiques du MASEF.

Action	Intitulé	Contenu / justification	Structures principales
01	**Pilotage de la stratégie ministérielle**	Définition des priorités, suivi des objectifs stratégiques, contrôle, audit, inspection et équipement des structures de pilotage.	Cabinet de la Ministre ; Inspection générale interne
02	**Pilotage et coordination**	Coordination de l'administration ; gestion des moyens ; ressources humaines ; communication ; modernisation ; formation ; appui aux structures centrales et régionales.	Secrétariat général ; DAAF ; études, coopération et suivi ; coordination régionale ; ENAS ; structures d'appui

ACTIVITES STRUCTURANTES

Pilotage stratégique des politiques ministérielles • Contrôle et évaluation des structures administratives • Équipement du Cabinet et de l'Inspection générale • Coordination de l'action de l'administration • Gestion des moyens courants du Ministère • Formations transversales du personnel • Communication ministérielle • Modernisation de l'administration • Formation aux métiers de l'action sociale, de l'enfance et de la famille • Soutien aux interventions du Croissant-Rouge mauritanien • Soutien à la chaîne El Ousra • Contributions aux organismes internationaux

B.2 Programme 094 – Protection sociale et personnes en situation de handicap

Objectif général

Renforcer la protection sociale des personnes vulnérables et l'inclusion des personnes en situation de handicap par des mécanismes de prise en charge, d'assistance, de droits et d'autonomisation.

Action	Intitulé	Contenu / justification	Structures principales
01	**Prise en charge des malades indigents**	Financement des soins pour les personnes indigentes atteintes de maladies chroniques ou graves, y compris hospitalisation, hémodialyse, médicaments et évacuations sanitaires.	DASSN ; DRASEF ; structures partenaires
02	**Assistance sociale aux groupes vulnérables**	Mécanismes d'assistance et transferts monétaires aux groupes sociaux vulnérables, avec organisation du suivi administratif et territorial.	DASSN ; 15 DRASEF ; partenaires locaux
03	**Promotion des personnes handicapées**	Protection des droits, aides techniques, assurance maladie, appui économique, enseignement spécialisé et formation professionnelle.	Direction des personnes handicapées ; DASSN ; DRASEF ; CFPSESH

ACTIVITES STRUCTURANTES

Prise en charge des soins et séjours hospitaliers nationaux • Séances d'hémodialyse des malades indigents • Médicaments des dialysés indigents • Évacuations sanitaires à l'étranger et dépenses annexes • Assistance sociale aux groupes vulnérables • Transferts monétaires ciblés • Amélioration du cadre juridique du handicap • Système d'information sur les personnes en situation de handicap • Aides techniques et équipements • Appui à l'autonomisation économique • Enseignement spécialisé et formation professionnelle

B.3 Programme 095 – Famille, Femme et Genre

Objectif général

Promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles, protéger les femmes contre les violences, renforcer le bien-être familial et intégrer le genre dans les politiques publiques.

Action	Intitulé	Contenu / justification	Structures principales
01	**Autonomisation économique des femmes et des filles**	Formation professionnelle, insertion productive, entrepreneuriat et activités génératrices de revenus, avec priorité aux femmes et filles vulnérables.	Direction de la Famille, de la Promotion féminine et du Genre ; DRASEF ; CFAF
02	**Protection des femmes et des filles et bien-être familial**	Prévention et règlement des litiges familiaux, protection contre les violences, accompagnement familial et dispositifs de stabilité familiale.	Direction chargée de la famille ; DRASEF ; Ravah ; Nevagha ; cellule VBG/MGF
03	**Institutionnalisation du genre**	Amélioration du cadre juridique, promotion de l'égalité et intégration systématique du genre dans les politiques, programmes et projets.	Structures chargées du genre ; administrations sectorielles

ACTIVITES STRUCTURANTES

Formation professionnelle des femmes et des filles • Appui à l'entrepreneuriat féminin • Prévention et règlement des litiges familiaux • Protection des femmes et des filles contre les violences • Éducation à la parentalité et encadrement familial • Amélioration du cadre juridique • Institutionnalisation du genre • Actions de promotion et de sensibilisation

B.4 Programme 096 – Protection et développement de l’enfance

Objectif général

Promouvoir un système intégré de protection des enfants et un environnement favorable à leur développement, avec une attention particulière aux enfants vulnérables, au préscolaire et à la nutrition.

Action	Intitulé	Contenu / justification	Structures principales
01	**Protection de l’enfant**	Pilotage de la protection de l’enfant, promotion des droits, protection des enfants vulnérables, lutte contre la malnutrition et modernisation des structures compétentes.	Direction de l’Enfance ; CPISE ; structures territoriales
02	**Développement de l’enfance**	Développement du préscolaire, citoyenneté et loisirs, nutrition, bien-être et modernisation des structures chargées du développement de l’enfant.	Direction de l’Enfance ; programme préscolaire ; programme nutrition ; CPISE

ACTIVITES STRUCTURANTES

Promotion des droits de l’enfant • Protection des enfants vulnérables • Lutte contre la malnutrition des enfants de moins de 5 ans • Développement de l’éducation préscolaire • Éducation des enfants à la citoyenneté • Nutrition des enfants et des femmes enceintes ou allaitantes • Modernisation et équipement des structures • Support aux activités de protection et de développement

C. Cadre de performance proposé pour finalisation

Les sources disponibles décrivent les programmes et leurs actions mais ne fournissent pas, pour 2027-2029, un jeu complet de valeurs de référence et de cibles chiffrées. Afin d'éviter d'inventer des données, le tableau ci-dessous identifie les indicateurs qui devraient être renseignés lors de la finalisation avec les directions responsables.

Prog.	Domaine	Indicateurs à renseigner	Référence	Cibles
093	**Support**	Taux d'exécution budgétaire ; délai moyen de traitement ; taux de mise en œuvre des recommandations d'audit	Taux d'exécution budgétaire : 72,59 % au 30/09/2026 ; 10 prestations digitalisées ; 4 rapports de l'IGI	Cibles 2027-2029 à valider
094	**Protection sociale et handicap**	Nombre de bénéficiaires pris en charge ; bénéficiaires de transferts ; personnes handicapées bénéficiant d'aides techniques ou de dispositifs d'inclusion	Valeur 2026 à renseigner	Cibles 2027-2029 à valider
095	**Famille, Femme et Genre**	Femmes formées / appuyées ; victimes prises en charge ; politiques / programmes intégrant le genre	Valeur 2026 à renseigner	Cibles 2027-2029 à valider
096	**Enfance**	Enfants protégés ; couverture préscolaire ; enfants bénéficiaires des interventions nutritionnelles	Valeur 2026 à renseigner	Cibles 2027-2029 à valider

Annexe 3 – Annexe financière exhaustive

La présente annexe intègre toutes les activités figurant dans la feuille « Consolidé » du fichier Excel du MASEF. Les montants sont les crédits de paiement (CP) consolidés 2027, 2028 et 2029. Lorsqu'une même activité comporte plusieurs natures économiques, celles-ci sont présentées sur des lignes distinctes.

NATURE DE DEPENSE

● **Biens et services** : Dépenses d'acquisition de biens et de services ● **Autres dépenses** ● **Personnel** : Dépenses de personnel ● **Transferts courants** : Subventions et transferts courants ● **Investissement** : Dépenses d'investissement ● **Acquisitions et transferts** : Dépenses d'acquisition et transferts courants

Programme 093 – Support

Action 01 – Pilotage de la stratégie ministérielle

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Appui aux interventions du Croissant-Rouge mauritanien	● Biens et services	**1 500 000**	1 500 000	1 500 000
Commémoration d'autres fêtes internationales	● Biens et services	**6 000 000**	6 500 000	7 000 000
Contractuels du MASEF	● Autres dépenses	**27 900 000**	27 900 000	27 900 000
Contributions aux organismes internationaux	● Biens et services	**3 500 000**	3 742 042	3 876 756
Contrôle et audit interne	● Biens et services	**2 374 486**	2 574 486	2 774 486
Coordination et pilotage	● Biens et services	**36 481 486**	39 104 372	42 104 372
Entretien des bâtiments administratifs	● Biens et services	**5 760 000**	6 295 676	6 522 321
Loyer	● Biens et services	**7 000 000**	7 000 000	7 000 000
Rémunération du personnel	● Personnel	**159 493 797**	162 683 673	162 683 673
Télécommunications	● Biens et services	**1 200 000**	1 200 000	1 200 000
Total de l'Action 01		**251 209 769**	**258 500 249**	**262 561 608**

Action 02 – Pilotage et coordination

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Appui au MASEF / PforR	Biens et services	**4 000 000**	4 000 000	4 000 000
Commission de passation des marchés publics	Biens et services	**2 500 000**	2 500 000	2 500 000
Coordination des actions régionales	Biens et services	**966 550**	979 934	1 015 212
Direction régionale du MASEF – Guidimakha	Biens et services	**650 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Hodh El Gharbi	Biens et services	**680 000**	694 951	719 969
Direction régionale du MASEF – Nouakchott-Nord	Biens et services	**510 000**	560 000	610 000
Direction régionale du MASEF – Nouakchott-Ouest	Biens et services	**430 000**	480 000	520 000
Direction régionale du MASEF – Nouakchott-Sud	Biens et services	**540 000**	590 000	640 000
Direction régionale du MASEF – Adrar	Biens et services	**650 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Assaba	Biens et services	**650 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Brakna	Biens et services	**630 000**	680 000	730 000
Direction régionale du MASEF – Dakhlet Nouadhibou	Biens et services	**650 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Gorgol	Biens et services	**670 000**	680 000	690 000
Direction régionale du MASEF – Hodh Chargui	Biens et services	**830 000**	880 000	930 000
Direction régionale du MASEF – Inchiri	Biens et services	**550 000**	600 000	650 000
Direction régionale du MASEF – Tagant	Biens et services	**660 000**	700 000	750 000
Direction régionale du MASEF – Tiris Zemmour	Biens et services	**620 000**	670 000	720 000
Direction régionale du MASEF – Trarza	Biens et services	**830 000**	900 000	950 000
Études, coopération et suivi	Biens et services	**2 500 000**	2 600 000	2 700 000
Formation de monitrices et d'animatrices du préscolaire	Biens et services	**13 100 000**	13 100 000	12 100 000
Gestion administrative et financière	Biens et services	**2 500 000**	2 600 000	2 700 000
Information, éducation et communication (IEC)	Biens et services	**2 250 000**	2 400 000	2 600 000
Orientation et illumination de la communauté	Transferts courants	**10 000 000**	12 000 000	14 000 000
Portail numérique du MASEF (TOUMOUHI-EBCHIR)	Biens et services	**1 200 000**	1 300 000	1 400 000
Rémunération du personnel	Personnel	**49 285 901**	50 271 619	50 271 619
Renforcement des capacités des travailleurs sociaux	Biens et services	**10 461 418**	12 335 000	14 335 000
Total de l'Action 02		**108 313 869**	**114 321 504**	**118 531 800**

Programme 094 – Protection sociale et personnes en situation de handicap

Action 01 – Prise en charge des malades indigents

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Action sociale et solidarité nationale	Biens et services	**3 124 194**	3 224 194	3 357 500
Prise en charge des médicaments des dialysés	Biens et services	**30 000 000**	35 000 000	40 000 000
Évacuation des malades indigents à l'étranger	Biens et services	**9 000 000**	9 000 000	9 000 000
Évacuation des malades indigents à l'étranger	Transferts courants	**14 500 000**	14 500 000	14 500 000
Prise en charge des séances d'hémodialyse des malades indigents	Transferts courants	**80 000 000**	90 000 000	100 000 000
Cellule de suivi des malades	Biens et services	**5 500 000**	6 500 000	6 500 000
Subventions aux dépistages du cancer du col de l'utérus	Transferts courants	**10 000 000**	12 000 000	15 000 000
Prise en charge des malades indigents dans les structures hospitalières nationales	Transferts courants	**30 000 000**	31 000 000	32 000 000
Rémunération du personnel	Personnel	**4 240 140**	4 324 943	4 324 943
Total de l'Action 01		**186 364 334**	**205 549 137**	**224 682 443**

Action 02 – Assistance sociale aux groupes vulnérables

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Assistance sociale aux groupes vulnérables	Biens et services	**6 000 000**	6 500 000	7 000 000
Assistance sociale aux groupes vulnérables	Transferts courants	**23 000 000**	24 000 000	25 000 000
Transferts monétaires aux malades indigents dialysés	Transferts courants	**25 000 000**	30 000 000	35 000 000
Transferts monétaires aux ménages vulnérables « Ramadan »	Transferts courants	**50 000 000**	50 000 000	50 000 000
Transferts monétaires ponctuels aux personnes âgées	Transferts courants	**9 200 000**	10 500 000	12 200 000
Transferts monétaires aux malades indigents chroniques	Transferts courants	**102 167 446**	107 275 818	112 639 610
Total de l'Action 02		**215 867 446**	**228 775 818**	**242 339 610**

Action 03 – Promotion des personnes handicapées

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Transferts monétaires au profit des familles des enfants polyhandicapés	Transferts courants	**27 176 385**	29 000 000	30 000 000
Promotion et protection des enfants autistes	Biens et services	**10 500 000**	12 500 000	12 500 000
Promotion des personnes handicapées	Investissement	**35 000 000**	35 000 000	35 000 000

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Cotisation d'assurance maladie au profit des handicapés indigents	Transferts courants	**33 236 000**	34 897 800	36 642 690
Prix d'excellence PSH	Biens et services	**600 000**	600 000	600 000
Appui institutionnel aux associations de personnes handicapées	Transferts courants	**9 075 000**	9 075 000	9 075 000
Formation spécialisée et promotion des enfants handicapés	Biens et services	**6 600 000**	6 600 000	6 600 000
Formation spécialisée et promotion des enfants handicapés	Transferts courants	**9 656 790**	10 656 790	11 656 790
Formation spécialisée et promotion des enfants handicapés	Investissement	**10 000 000**	10 000 000	10 000 000
Rémunération du personnel	Personnel	**10 397 094**	10 605 036	10 605 036
Promotion des personnes handicapées	Biens et services	**1 620 000**	1 720 000	1 820 000
Total de l'Action 03		**152 382 938**	**158 637 583**	**162 831 621**

Programme 095 – Famille, Femme et Genre

Action 01 – Autonomisation économique des femmes et des filles

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Formation professionnelle des femmes et des filles	Acquisitions et transferts	**32 640 000**	33 140 000	33 640 000
Programme RAIDAT	Biens et services	**2 000 000**	3 000 000	4 000 000
Promotion des activités économiques des femmes	Transferts courants	**20 000 000**	30 000 000	30 000 000
Rémunération du personnel	Personnel	**12 668 844**	12 922 221	12 922 221
Total de l'Action 01		**67 308 844**	**79 062 221**	**80 562 221**

Action 02 – Protection des femmes et des filles et bien-être familial

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Caisse de recouvrement Nevagha	Biens et services	**3 000 000**	3 100 000	3 200 000
Cellule MGF	Biens et services	**1 307 755**	1 407 755	1 507 755
Participation politique des femmes	Biens et services	**586 000**	586 000	586 000
Promotion de la femme et du genre	Biens et services	**1 372 000**	1 472 000	1 572 000
Protection des victimes de violences	Biens et services	**7 299 650**	7 399 650	7 499 650
Ravah pour la stabilité familiale et l'espacement des naissances	Biens et services	**2 000 000**	2 000 000	2 000 000
Réforme juridique de protection de la famille	Biens et services	**1 200 000**	1 300 000	1 400 000
Rémunération du personnel	Personnel	**2 612 582**	2 664 834	2 664 834
Renforcement des droits des femmes (RenForce)	Investissement	**43 000 000**	53 750 000	0
Total de l'Action 02		**62 377 987**	**73 680 239**	**20 430 239**

Action 03 – Institutionnalisation du genre

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Institutionnalisation du genre	Biens et services	**2 205 420**	2 305 420	2 305 420
Commémoration de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars)	Biens et services	**10 000 000**	10 000 000	10 000 000
Total de l'Action 03		**12 205 420**	**12 305 420**	**12 305 420**

Programme 096 – Protection et développement de l'enfance

Action 01 – Protection de l'enfant

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Nutrition des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes	Biens et services	**6 200 000**	6 300 000	6 400 000
Développement, protection et promotion de l'enfance	Biens et services	**1 485 250**	1 585 250	1 685 250
Protection et intégration sociale des enfants	Biens et services	**10 890 000**	11 108 520	11 508 427
Appui au SPE	Biens et services	**5 980 000**	6 500 000	7 000 000
Rémunération du personnel	Personnel	**22 542 432**	22 993 281	22 993 281
Total de l'Action 01		**47 097 682**	**48 487 051**	**49 586 958**

Action 02 – Développement de l'enfance

Crédits de paiement, en MRU

Activité	Nature de dépense	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Développement du préscolaire	Biens et services	**23 690 500**	23 690 500	23 690 500
Développement du préscolaire	Transferts courants	**30 334 500**	31 851 225	34 437 863
Réhabilitation et équipement des jardins d'enfants	Investissement	**15 000 000**	20 000 000	20 000 000
Programme national de lutte contre la malnutrition	Biens et services	**3 800 000**	3 900 000	4 000 000
Acquisition de livres scolaires / outils didactiques	Investissement	**2 000 000**	2 000 000	2 000 000
Total de l'Action 02		**74 825 000**	**81 441 725**	**84 128 363**